Image not found or type unknown

Contrôle situation bancaire CAF et Pôle Emploi

Par **Polly**, le **05/01/2021** à **12:55**

Bonjour

Je voulais savoir si lors des contrôles des rélevés bancaires des allocataires par les organismes comme Pôle Emploi et CAF ils ont accès seulement aux mouvements bancaires ou aussi au solde.

Merci en avance pour votre réponse,

Cordialement

Par **youris**, le **05/01/2021** à **14:57**

bonjour,

les organismes versant des aides sociales peuvent vous demander vos relevés bancaires pour vérifier l'exactitude de vos déclarations, sur ces documents figurent les débits, les crédits et le solde.

si vous ne les fournissez pas, ces organisme peuvent les demander à votre banque afin de vérifier si vous avez bien déclaré toutes vos ressources.

voir cette information :

https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-1674QE.htm

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés